

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD101-2018

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 29 juin 2018

LE 05 juillet 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|----|
| en exercice | 95 |
| Présents | 55 |
| Votants | 66 |
| Pouvoirs | 11 |

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'EVALUATION DE LA DSP DE COLLECTE DES DECHETS VERTS

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, SALINIER, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, CHASTENET, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, LOURD, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, KERGOAT, DE PISCHOF, DATRIER, GATAULT, HANOU, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT-SOULLER, ROUX, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, MARTINEAU, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LACOSTE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, RAT-SOULLER, MALLET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, RATIER, USCAIN, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

POUVOIRS :

| | | |
|-----------------|-----------|--------------------|
| M. BONNET | Pouvoir à | M. BREAU |
| M. SUBERBERE | Pouvoir à | M. DUCENE |
| M. LACOSTE | Pouvoir à | M. MATHIEU |
| Mme DATRIER | Pouvoir à | Mme DARTENCET |
| M. GIRAUDEL | Pouvoir à | M. BARBANCEY |
| Mme LEON | Pouvoir à | M. DUNOYER |
| M. MACARY | Pouvoir à | Mme BORAS |
| Mme RAT SOULLER | Pouvoir à | Mme PERRAUD DAUSSE |
| M. GRELLETY | Pouvoir à | M. CACAN |
| Mme DECABRAS | Pouvoir à | Mme SALOMON |
| M. AUDI | Pouvoir à | M. MOSSION |

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'EVALUATION DE LA DSP DE COLLECTE DES DECHETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'aux termes de l'article L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public pour l'année précédente ainsi qu'une analyse de la qualité du service correspondant à cette période. Dans ce cadre, des éléments qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'exploitation sont communiqués.

Que par délibération du Conseil Communautaire n° DD031-2016 en date du 25 février 2016, la collecte des déchets verts en porte à porte a été attribuée à l'entreprise Entretien 24, pour une durée de deux ans, dans le cadre d'une délégation de service public pour un budget prévisionnel de 60 000 €.

Que ce service est organisé selon 5 secteurs géographiques, selon un calendrier et est déclenché par appel des usagers du secteur concerné. Il est facturé à l'utilisateur 10 € par passage, pour un volume maximum de 1m³. Le Grand Périgueux prend à sa charge 15 € par collecte.

Qu'il est gratuit pour les personnes âgées de plus 75 ans, les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie et les personnes en situation de handicap.

Considérant qu'en 2017, Entretien 24 a collecté les déchets verts pour le compte du Grand Périgueux, du 6 mars au 30 novembre. Ce service n'est pas assuré de décembre à février, ainsi qu'au mois d'Août.

Que durant cette période, le délégataire a réalisé 127 tournées qui ont permis de collecter 213 tonnes (178 tonnes en 2016, soit + 19 %).

Qu'on comptabilise 3 444 usages sur la période l'année 2017, répartis comme suit :

- 3 122 étaient âgées de plus de 75 ans ;
- 116 étaient bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ;
- 206 ont payé le service.

Considérant que le montant des dépenses pour le Grand Périgueux en 2017 fût de 66 000 €.

Que le délégataire a fourni un rapport annuel détaillé joint à la délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de donner acte au Président de la présentation du rapport annuel de la DSP déchets verts.

Adoptée à l'unanimité

| | | | |
|--|---------------|-----------------------|---------------|
| Délibération publiée le | 18 JUIL. 2018 | Pour extrait conforme | 18 JUIL. 2018 |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du | 18 JUIL. 2018 | Périgueux, le | 18 JUIL. 2018 |

Le Président
 Jacques AUZOU